

AJUSTEMENT SUR LA RÉTROCESSION



Pour garantir la qualité, la sécurité juridique et la fluidité du traitement des opérations immobilières réalisées via nos outils, au profit de toutes les parties impliquées et notamment de la clientèle, le Mandant effectue de nombreux traitements : notamment vérification des pièces et informations transmises, contrôle du respect des obligations réglementaires, suivi administratif, suivi financier, etc.

Afin de tenir compte du coût de ces traitements, un « Ajustement sur la rétrocession » viendra diminuer le montant de la rétrocession pour toutes les ventes déclenchant un taux de rétrocession global, incluant la rétrocession de base et la rétrocession complémentaire, supérieur ou égal à 90%. Le montant forfaitaire de cet ajustement est calculé en fonction de la part de Chiffre d'affaires hors taxes généré pour le mandant, comme défini dans le tableau ci-dessous :

Montant en € de la commission HT				Montant HT de l'ajustement sur la rétrocession applicable à l'Agent	
De	0 €	à	5 000 €	→	9 900€
Supérieur à	5 000 €	à	8 000 €	→	8,50%
Supérieur à	8 000 €	à	12 000 €	→	7,50%
Supérieur à	12 000 €	à	20 000 €	→	7,00%
Supérieur à	20 000 €			→	6,50%